

Programme d'interprétation du patrimoine - Plan Cavalier - Convention et plan de financement

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon, l'Association «Petites Cités Comtoises de Caractère» et l'association «Cités Patrimoine de Franche-Comté» ont convenu de mener conjointement une politique de valorisation de leur patrimoine pour favoriser le développement du tourisme culturel et urbain en région Franche-Comté.

Pour ce faire, elles réaliseront le programme intitulé «Programme d'interprétation du patrimoine/plans cavaliers en cités choisies de Franche-Comté».

Il regroupera le réseau des 23 Petites Cités Comtoises de Caractère, des 6 Cités Patrimoine de Franche-Comté et la Ville de Besançon, capitale de la Franche-Comté.

Le programme recouvre plusieurs actions. Il vise, dans une première phase, la réalisation d'un plan cavalier pour chaque cité décliné sur 5 supports.

Le plan Cavalier est une réponse aux carences de la cartographie traditionnelle.

Il permet seul d'obtenir un portrait des villes en une vision globale des lieux révélant l'urbanisme, l'architecture et la nature environnante.

Il s'agit d'un mode de représentation dans lequel les dimensions réelles sont respectées, largeur, profondeur et hauteur, à la différence de la perspective où les volumes diminuent de taille en fonction de leur éloignement.

Les cinq supports reprenant le plan cavalier sont les suivants :

- un dépliant d'interprétation du patrimoine/plan cavalier par Cité (à raison de 9 900 exemplaires pour la Ville de Besançon) format du document : 30 X 50 cm ouvert.

- un poster du plan cavalier par Cité (à raison de 2 000 exemplaires pour la Ville de Besançon) format du document 30 X 50 cm

- une affiche générique de promotion des plans cavaliers format 120 X 160 cm (145 exemplaires pour la Ville de Besançon)

- une affiche «annonce» générale qui présente la collection des dépliant d'interprétation du patrimoine/plans cavaliers, format du document : 40 X 60 cm (450 exemplaires pour la Ville de Besançon)

- un document portfolio qui reprend la collection des dépliant d'interprétation du patrimoine/plans cavaliers (65 exemplaires pour la Ville de Besançon) format du document : 30 X 50 cm.

Le Programme d'interprétation du patrimoine envisage, dans une deuxième phase, la réalisation d'un CD ROM commun et l'intégration des plans cavaliers et des outils de lecture sur le site Internet du Comité Régional du Tourisme de Franche-Comté.

La mise en oeuvre du programme débute en mai 1999 et s'achèvera en mai 2000 avec la production des documents.

Le coût total du programme s'élève à 1 764 180 F TTC.

Le montant total du projet Ville de Besançon est de 148 131 F TTC avec un plan de financement s'établissant comme suit :

| | Région 40 % | Etat DRT 17 % | Ville de Besançon 43 % |
|--------------|-------------|---------------|------------------------|
| 1999 | 29 626 F | 12 591 F | 31 848 F |
| 2000 | 29 627 F | 12 591 F | 31 848 F |
| TOTAL | 59 253 F | 25 182 F | 63 696 F |

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir avec l'Association «Petites Cités Comtoises de Caractère» et l'Association «Cités Patrimoine de Franche-Comté»,

- engager les commandes de documents : pour 1999, la dépense sera imputée au chapitre 92.95.6042.30200, alimenté pour la part Ville par un prélèvement de 32 000 F au compte 92.95.60.68.30200,

- solliciter les participations de l'Etat et de la Région. Ces participations seront inscrites dès réception de la notification de subvention en recettes au compte 92.95/74718.7472.30200 et réaffectées en dépenses au compte 92.95/6042.30200.

«M. BOICHON : Nous avons profité de l'opportunité qui nous était présentée cette fois-ci par le Comité Régional du Tourisme qui souhaite mettre en place pour l'an 2000 sur l'ensemble des villes de la Franche-Comté des plans cavaliers. Qu'est-ce qu'un plan cavalier par rapport à un plan par exemple axonométrique ? Le plan axonométrique est un plan qui vous donne une image de la ville mais collée à plat alors que le plan cavalier est une image de la ville donnée en relief et tous les monuments sont en relief, c'est-à-dire que vous avez une prise de vue en diagonale qui vous permet de voir sur le plan lui-même le descriptif des façades et des rues.

Pourquoi a-t-on opté pour cela ? D'abord pour être cohérent globalement au niveau de la Région car il serait dommage que la capitale régionale soit en dehors de cette action-là, ensuite parce que cela ne nous coûte pas cher, 63 000 F sur deux ans pour 9 000 exemplaires de dépliants, 2 000 exemplaires de posters, etc. vous avez toute la liste des différentes déclinaisons que nous pouvons avoir. Il nous a donc semblé intéressant effectivement de participer à cette opération et dès que le premier plan cavalier sortira, on se fera un plaisir de vous le montrer en Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Et on nous demande de passer convention avec Petites Cités Comtoises de Caractère et Cité Patrimoine de Franche-Comté.

M. BOICHON : C'est la seule action que l'on mène en cohérence avec elles pour l'instant».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 juin 1999.